

## LE SERVICE INFIRMIER

### DE LA CITE SCOLAIRE MARECHAL LANNES

Tenue au secret professionnel, l'infirmière est qualifiée pour un suivi de la santé des élèves, une écoute personnalisée, des conseils de santé adaptés et assure les soins courants. L'infirmière exerce ses fonctions en liaison avec l'équipe éducative, pédagogique, le médecin scolaire, le médecin traitant, l'assistante sociale, la conseillère d'orientation-psychologue. Elle peut-être un médiateur entre l'élève, sa famille et les autres membres de la communauté scolaire.

Pour les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (diabète, épilepsie, allergie, handicap...) un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) peut-être demandé par la famille en accord avec le médecin traitant ou le spécialiste. Ce dispositif permet à l'élève concerné de suivre sa scolarité tout en bénéficiant de son traitement, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé.

En cas de traitement passager, une prescription médicale sera demandée afin de délivrer le traitement et les médicaments seront stockés dans une armoire fermant à clé.

Lors de l'absence de l'infirmière, le personnel de vie scolaire accueillera uniquement les élèves dans l'incapacité de suivre les cours, pour assurer leur prise en charge par la famille (ou responsable).

Il pourra également délivrer un médicament prescrit selon ordonnance médicale et en cas d'accident, le personnel formé aux gestes de 1er secours donnera les soins immédiats et alertera les secours spécialisés.

En aucun cas l'élève n'est habilité à juger seul et à téléphoner lui-même afin que ses parents viennent le chercher : seuls l'infirmière ou le personnel de vie scolaire téléphoneront.

L'infirmière est une professionnelle de la santé, à ce titre elle impulse des actions de prévention au sein de l'établissement, à la demande des élèves, des parents ou de l'équipe éducative dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté(C.E.S.C)

Enfin, vous pouvez la contacter pour toute question de santé physique ou psychologique concernant votre enfant afin qu'elle puisse assurer un meilleur suivi. Une permanence d'accueil est assurée à l'infirmerie par **Mme CAPRA**.

JOUR	HORAIRES
Lundi	De 8h à 17h
Mardi	De 8h à 17h
Mercredi	De 8h à 13h
Jeudi	Journée consacrée aux écoles primaires du secteur
Vendredi	De 8h à 17h